

# Compte rendu

## Conseil municipal du 9 octobre 2020

### 1 – Conseil municipal – Procès-verbaux des séances des 3 et 15 juillet 2020 – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

### 2 – Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par la Maire ou son représentant et listées en annexe.

### 3 - Charte de déontologie – déontologue et commission éthique et transparence – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes de la charte de déontologie des élus municipaux de Nantes ci-dessus exposée,
2. autorise Mme la Maire à solliciter l'adhésion de la Ville de Nantes au Forum des collectivités engagées de Transparency International (montant de 5 000 euros),
3. décide de créer une commission éthique et transparence auprès du Conseil Municipal de la Ville de Nantes,
4. arrête sa composition et son fonctionnement conformément à ce qui précède,
5. décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, et désigne les 5 élus membres de la commission éthique et transparence dont 3 élus de la majorité et 2 élus de la minorité :

- Mme Mahaut BERTU
- Mme Catherine BASSANI
- Mme Pauline LANGLOIS
- Mme Sophie VAN GOETHEM
- M. Erwan HUCHET

6. décide de créer une fonction de déontologue chargé d'éclairer les membres de la Commission Éthique et Transparence sur toute question relative à la déontologie des élus dans le cadre des débats et décisions intervenant au sein de l'assemblée municipale,
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 4 - Vie associative – Maison de quartier Halvêque Beaujoire – Approbation du projet – Lancement de la consultation de travaux – Demande de subvention d'investissement Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la nouvelle enveloppe financière du projet global de la maison de quartier Halvêque Beaujoire, l'enveloppe financière de 7 812 500 € TTC dont 5 808 000 € TTC affectés aux travaux et 112 500 € TTC au fonds documentaire,
2. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour les marchés de travaux,
3. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses après avis de la Commission d'Appel d'Offres,
4. autorise Mme la Maire à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels pour la réalisation de ce projet et en particulier de la CAF de Loire-Atlantique et du Département de Loire-atlantique,
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de

construire, permis de démolir et autres autorisations d'urbanisme.

**5 – Vie associative – Animations estivales - Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Quatrième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée en annexe n°1 pour un montant total de 340 820 €,
2. approuve les termes des conventions et avenants avec les associations suivantes :
  - Annexe n°2 – FAL 44 – Avenant n°6
  - Annexe n°3 – ECOLE PARENTS ET EDUCATEURS – Avenant n°1
  - Annexe n°4 – CEMEA – Avenant n°1
  - Annexe n°5 – FRANCAS 44 – Avenant n°3
  - Annexe n°6 – LES GENS DE LA LUNE – Avenant n°5
  - Annexe n°7 – RAPI – Avenant n°1
  - Annexe n°8 – URI CFDT – Avenant n°1
  - Annexe n°9 – MAKE A MOVE – Avenant n°2
  - Annexe n°10 – BIG CITY LIFE – Avenant n°2
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**6 – Fonds de soutien exceptionnel aux acteurs culturels du territoire – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

EBANSN.....	100 000 €
BONUS.....	21 660 €
THEATRE UNIVERSITAIRE.....	25 000 €
THEATRE POPULAIRE NANTAIS.....	40 000 €
PICK UP PRODUCTION.....	55 000 €
.....	
PAQ' LA LUNE.....	36 000 €
PYPO PRODUCTION.....	5 000 €
LIEU MAGIQUE .....	10 000 €
CRC.....	18 000 €
TROIS CONTINENTS.....	10 000 €
COMPAGNIE DU CAFE THEATRE .....	15 000 €

et autorise les versements proposés,
2. approuve le versement de subventions au titre de l'année 2020 pour un montant global de 109 278 €, selon le détail figurant en annexe 12,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**7 – Développement culturel – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

NANTES EVENEMENTS MUSIQUES ORGANISATIONS.....	15 000 €
ECOLE DE MUSIQUE OLIVIER MESSIAEN (investissement).....	3 704 €
MIRE (investissement).....	6 880 €

et autorise les versements proposés,

2. approuve le versement de subventions au titre de l'année 2020 pour un montant global de 50 197 € selon le détail figurant en annexe 4,
3. autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association « CE QU'IL RESTE », suite au changement de nom de l'Association « LES FOUS GERENT »,
4. approuve la convention-type pour le lieu d'exposition municipal Espace 18 (annexe 5),
5. autorise la demande de subvention auprès de divers organismes pour l'acquisition d'œuvres pour la Ville de Nantes,
6. autorise la signature de la convention fixant les droits pour la présentation des œuvres de Jean Bruneau sur les murs du musée Jules Verne (annexe 6),
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 8 – Structures culturelles conventionnées – Répartition de subventions – Conventions – Approbation.

##### Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions avec les structures suivantes :

LE LIEU UNIQUE.....	90 000 € (annexe 1)
LE LIEU UNIQUE (investissement) .....	47 000 € (annexe 2)
CITE DES CONGRES .....	80 000 € (annexe 3)

et autorise le versement des subventions proposées,

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
(3 non participations au vote).

#### 9 – Libre Usine – Subvention d'équipement – Convention – Approbation.

##### Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention relative à l'octroi d'une subvention d'équipement entre la Ville et l'Association le Lieu Unique autorisant le versement d'une subvention d'investissement de 500 000 € échelonnée sur 2020 et 2021 selon les termes de la convention annexée,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
(3 non participations au vote).

#### 10 – Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.

##### Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les acquisitions d'œuvres ou d'objets de collections pour le Musée d'arts et le Muséum, et autorise la signature des conventions afférentes (annexes 1 à 7),
2. sollicite, au titre de ces acquisitions, des subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM),
3. approuve le don de l'œuvre de l'artiste Man Ray pour le Musée d'arts,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 11 - Politique publique du patrimoine – Aide à la restauration du Patrimoine – Valorisation des patrimoines nantais - Enrichissement des collections – Approbation.

##### Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Pro Arte Graphica – Musée de l'Imprimerie pour son projet de création d'une nouvelle identité visuelle,
2. autorise la demande de subvention auprès de l'État au titre du Label Ville d'Art et d'Histoire,
3. autorise la demande de subvention auprès de l'État au titre de l'Été culturel,
4. autorise la demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre de leur compétence d'inventaire du patrimoine culturel,
5. approuve l'acquisition proposée pour le musée d'Histoire de Nantes - Château des Ducs de Bretagne pour un montant de 3 200 € et autorise la signature de la convention correspondante (cf. annexe),
6. approuve le versement d'une subvention de 1 200 € au Cabinet Morel & Henry et de 14 265, 45 € au cabinet Rongier au titre de l'aide à la restauration du patrimoine,

7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
(1 non participation au vote).

**12 – Cérémonies patriotiques et affaires militaires – Subventions aux associations – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 920 € en faveur des associations (cf. annexe),
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
(1 non participation au vote).

**13 – Voies publiques – Dénomination – Approbation.**

**le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve les dénominations de :
  - « **Rue Soeur Emmanuelle** », pour la voie partant du boulevard Bénoni Goullin et aboutissant au boulevard Gustave Roch.
  - « **Allée de la raffinerie de sucre** », pour la voie partant du boulevard Babin Chevaye et aboutissant rue Michel Rocher.
  - « **Place Geneviève Vix** », pour la place aménagée à l'intersection des rues des Vieilles douves, Vauban et Saint-Julien.
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**14 – Quartier Malakoff/Saint-Donatien – Reconstruction de l'école Freinet - Ange Guépin – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Désignation des membres élus du jury – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'actualisation du programme de l'opération de reconstruction à neuf de l'école Freinet- Ange Guépin sur la commune de Nantes,
2. fixe la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 14,6 M€ TTC pour l'hypothèse A (4 maternelles et 7 élémentaires), ou 15,6 M€ TTC pour l'hypothèse B (5 maternelles et 10 élémentaires) ;
3. autorise le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, en application de l'article L2125-1-2° et des articles R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 à R2172-6 du Code de la commande publique,
4. décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, décide de constituer une Commission d'appel d'offres ad hoc qui composera le jury chargé d'émettre un avis sur les candidatures et sur les projets avancés par les candidats sélectionnés,
5. décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et élit les membres suivants du Conseil municipal pour siéger dans cette instance :  
5 membres titulaires :
  - 1. Mme Aïcha BASSAL
  - 2. M. Thomas QUERO
  - 3. Mme Delphine BONAMY
  - 4. M. Michel COCOTIER
  - 5. Mme Sophie VAN GOETHEM5 membres suppléants :
  - 1. Mme Aziliz GOUEZ
  - 2. Mme Virgine FERREIRA
  - 3. M. Tristan RIOM
  - 4. Mme Nathalie BLIN
  - 5. Mme Anne-Sophie GUERRA
6. autorise Mme la Maire à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours,
7. fixe à 4 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 46 200 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours,
8. autorise Mme la Maire, à solliciter des participations financières auprès de l'Europe, de l'État (notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL), de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Ville,

9. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

---

**15 – Cité éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain – Convention-cadre triennale –Convention de mutualisation – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve la convention-cadre triennale de la cité éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain pour la période 2020 – 2022 (cf. annexe 1), à conclure avec l'État, le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole et la commune de Saint-Herblain.
2. approuve la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain pour les actions portées par l'éducation nationale (cf. annexe 2) à conclure avec la commune de Saint-Herblain ainsi qu'avec les collèges de la Durantière, Ernest Renan, et Claude Debussy.
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**16 – Subventions au titre des actions éducatives – Conventions et avenants – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 272 186 €,
2. approuve les conventions avec les associations : « Un atelier pour la Paix » (cf. annexe 2), « L'amicale laïque des Marsauderies » (cf. annexe 6), « Jardine » (cf. annexe 10).
3. approuve les avenants aux conventions avec les associations : « HB2 » (cf. annexe 4), « P'tit spectateur et cie » (cf. annexe 5), « Deux Travers et cie » (cf. annexe 3) et « PEP Atlantique Anjou » (cf. annexe 9)
4. approuve la convention tripartite avec l'état et l'ACCOORD relative aux « Colos apprenantes » (cf. annexe 11),
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**17 – Politique publique petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants-Parents – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention de 12 300 € pour soutenir les actions de l'association Les Pâtes au beurre au titre de l'année 2020,
2. approuve le versement d'une subvention de 10 500 € pour soutenir les actions de l'association l'îlot Familles au titre de l'année 2020,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**18 – Politique Jeunesse – Associations Adolescence et Jeunesse – Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée pour un montant total de 114 800 €, les subventions concernant Big City Life, CEMEA et Make a Move étant incluses dans les avenants aux conventions approuvés au titre de la politique publique vie associative,
2. approuve l'avenant avec l'association Ambitions Jeunesse,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**19 – Associations Vie Étudiante – Deuxième répartition de subventions – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement de subventions en faveur de structures selon la répartition proposée, pour un montant total de 14 038 €,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**20 – Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 91 500 € pour l'investissement et 183 898 € pour le fonctionnement,
2. approuve les avenants et les conventions ci-joints avec les associations suivantes :
  - CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LAETITIA ;
  - CENTRE DE VOILE AMITIÉ ET NATURE ;
  - LE STADE NANTAIS ;
  - ASC ST MEDARD DE DOULON ;
  - BELLEVUE ATHLETIQUE FORME ;
  - AMICALE LAIQUE PORT COMMUNEAU MOULIN (ALPCM) ;
  - JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE BELLEVUE ;
  - UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE ;
  - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL ;
  - ESPERANCE SAINT-YVES ;
  - LA MELLINET ;
  - LA SAINT-PIERRE DE NANTES FOOTBALL ;
  - METALLO SPORT CHANTENAY NANTES FOOTBALL ;
  - DON BOSCO SPORTS NANTES ;
  - ÉTOILE DU CENS ;
  - RACING ATHLETIC CLUB CHEMINOTS ;
  - SPORTING CLUB DE NANTES ;
  - HANDBALL CLUB NANTAIS ;
  - NANT'EST FOOTBALL CLUB ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**21 – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subvention – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention à l'association « Le Grand Bain Nantais » en faveur du projet de piétonnisation de l'allée de la Maison Rouge pour un montant de 5 000 €,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**22 – CITAD'ELLES, Centre ressources pour les femmes victimes de violences – Avenant à la convention de partenariat avec l'association « Les Pâtes au beurre » Prévention, Promotion de la Santé Psychique (PPSP) – Subvention – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention à l'association « Les Pâtes au beurre » au titre de l'année 2020 pour un montant de 2 160 €.
2. approuve l'avenant joint à la convention entre la ville de Nantes et l'association « Les Pâtes au beurre », dans le cadre d'un partenariat relatif au fonctionnement de Citad'elles,
1. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**23 - Convention de gestion avec Nantes Métropole relative à la mise à disposition du logiciel « Droits de Cité » – Avenant de prolongation – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'avenant ci-joint ayant pour objet la prolongation à la convention de gestion conclue entre Nantes Métropole et la ville de Nantes pour la mise à disposition du logiciel « Droits de Cité » pour une durée de un an, renouvelable une fois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,



2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**24 - Echanges internationaux – Subventions – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations se proposant de développer des actions à caractère international, pour un montant de 2 000 € :
  - Bretagne Acadie Louis – 1 000 €,
  - Odori Unity – 1 000 €,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**25 - Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets de l'association Raid Emploi – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Raid Emploi,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**26 - Fonds d'urgence humanitaire en faveur de la Ville de Beyrouth – Subventions à l'Association Internationale des Maires Francophones – Convention – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention de 20 000 €, à l'Association Internationale des Maires Francophones,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention d'attribution.

---

**27 - Jumelages Européens – Subventions – Convention – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention en faveur de l'association « France Grande-Bretagne » se proposant de développer des actions à caractère européen, pour un montant de 900 €,
2. approuve la convention quadripartite avec l'association AGIRabcd, le Rectorat et l'Ecole Marie Brosset (cf. annexe n°1),
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**28 - Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement de subventions aux organismes présentés ci-dessus, pour un montant total de 45 420 €,
2. approuve les conventions à conclure avec : La Nantaise d'Habitations (cf. annexe n°1), CDC Habitat (cf. annexe n°2), CDC Habitat Social (cf. annexe n°3), Aiguillon Construction (cf. annexe n°4), Logiouest (cf. annexe n°5), Atlantique Habitations (cf. annexe n°6), Nantes Métropole Habitat (cf. annexe n°8), et Vilogia (cf. annexe n°9), ainsi que la SEMITAN (cf. annexe n°7) pour le financement du dispositif des médiateurs de quartier,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**29 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (cf. annexe 1),
2. prend acte des modifications apportées à l'architecture du régime indemnitaire (cf. annexe 2),
3. approuve l'élargissement du périmètre d'attribution de la prime exceptionnelle pendant la période COVID,

4. approuve la création d'une autorisation spéciale d'absence pour les agents publics touchés par le décès d'un de leurs enfants âgé de moins de 25 ans (ou d'une personne âgée de moins de 25 ans dont ils ont la charge effective et permanente), en application de la loi n°2020-692 du 8 juin 2020,
5. approuve la création de l'ASA garde d'enfants COVID à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, suivant en cela les prescriptions gouvernementales, en cas de fermeture de classes, d'écoles, ou de structures d'accueil, ainsi que pour les parents dont un ou plusieurs enfants est identifié par l'assurance maladie comme cas contact,
6. approuve la régularisation des modalités d'organisation des astreintes mises en place temporairement par les directions des Sports et de la Relation aux Usagers,
7. approuve la prise en charge financière, par la Ville de Nantes, de tout ou partie de l'achat d'équipements ou de prestations permettant l'emploi ou le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap,
8. approuve les modalités d'organisation du recensement 2021 et de paiement des agents recenseurs, modalités qui seront appliquées pour les recensements à venir,
9. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
10. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

### 30 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et,

- à l'unanimité,

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la maintenance de la signalétique et des équipements pour la mise en accessibilité des bâtiments et sites du patrimoine de la Ville de Nantes,
2. approuve le projet de travaux d'accessibilité PMR et mise aux normes handisports pour le gymnase du croissant, l'enveloppe financière de 570 000 € TTC dont 494 640 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
3. autorise Mme le Maire à signer le marché relatif à la réfection d'allées et la réalisation d'un nouveau site cinéraire au cimetière de la Bouteillerie avec la société PIGEON TP pour un montant de 316 329,90 € TTC,
4. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables,
5. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
6. autorise Mme la Maire à signer l'avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, à l'exception de l'extension du champ d'application du groupement de commande à l'acquisition de pistolets à impulsion électrique (cf. annexe 2, article 1, alinéa 2),

- par 39 voix pour, 20 voix contre, et 10 abstentions,

7. autorise Mme la Maire à signer l'avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, en tant qu'il étend le champ d'application du groupement de commande à l'acquisition de pistolets à impulsion électrique (cf. annexe 2, article 1, alinéa 2),
8. autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 31 - Transactions immobilières diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve d'acquérir à titre gratuit auprès de Nantes Métropole de deux parcelles de terrain non bâties cadastrées HM 557 et HM 558, situées rue du chêne d'Aron à Nantes. La régularisation se fera par acte administratif aux frais de la Ville.
2. approuve d'acquérir à titre gratuit auprès de la copropriété du 46 rue du Préfet Bonnefoy une emprise foncière d'environ 39 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle EW 429. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville.
3. approuve de céder à COFIROUTE les parcelles non bâties cadastrées OZ 631p, OZ 637p, OZ 638p, OZ 640p et OZ 802p, situées boulevard Alexandre Fleming pour une surface totale de 9356 m<sup>2</sup>, au prix de 17 611,80 € net vendeur. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
4. approuve de céder à Madame Maïwenn BUISSON épouse COSQUER et Monsieur Gaël COSQUER une maison d'habitation cadastrée PY 530, située 12 avenue Gourin à Nantes, au prix de 500 000 € net vendeur. Les frais d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs.
5. approuve la modification de la délibération du 18 décembre 2015 relative à la cession gratuite sous la forme d'un apport en nature à Nantes Métropole Aménagement de la parcelle AX 386, située rue de la Bottière à Nantes, pour 411 m<sup>2</sup> en cession au prix de 8 220 € après avoir constaté la désaffectation et le déclassement. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
6. approuve la modification de la délibération du 21 juin 2019 concernant la vente à la SCCC TikerCouet de la parcelle LY 265, située rue Louis Brisset à Nantes, au prix de 165 229 € en constatant la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette parcelle.



7. approuve la cession à titre gratuit à l'ASL du Syndicat des Hameaux de la Colinière de la parcelle non bâtie cadastrée BH 41, située avenue des Saules à Nantes. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
8. approuve la cession à titre gratuit à Nantes Métropole d'une emprise foncière d'environ 110 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle HX 365p située rue des Garennes à Nantes. La régularisation se fera par acte administratif aux frais de Nantes Métropole.
9. approuve la cession à titre gratuit à Nantes Métropole d'une parcelle non bâtie cadastrée IK 149, située 17 boulevard de Chantenay à Nantes. La régularisation se fera par acte administratif aux frais de Nantes Métropole.
10. approuve la rétrocession à titre gratuit à Nantes Métropole Habitat d'une parcelle bâtie cadastrée BI 422, située 7 rue de Chambellan à Nantes correspondant à une partie de l'EPHAD Chambellan. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
11. approuve le déclassement de la parcelle OX 621p, située rue Jacques Cartier à Nantes, pour vente à la Société Loire Océan Développement. Les modalités financières de la vente ayant été approuvées par la délibération du 11 octobre 2019.
12. approuve le transfert de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole au titre de ses compétences de diverses biens situées à Nantes : 4 rue du Ranzai (RV 22), rue des Frères Louis (DO 285), 29 rue des Giraudais (DM 241), 34 rue Saint Jacques (DP 251 et DP 254), rue du Chêne d'Aron ( HM 556) . La régularisation se fera par acte administratif aux frais de Nantes Métropole
13. approuve la constitution de servitude au profit d'ENEDIS pour l'installation d'un coffret et accessoires sur la parcelle non bâtie cadastrée HM 367, située place du Sanitat à Nantes. La régularisation interviendra par passation de la convention de servitude afférente sans frais.
14. approuve la constitution de servitude au profit d'ENEDIS pour le passage d'une canalisation et l'installation d'un coffret et accessoires sur les parcelles non bâties cadastrées IL 415 et IL 431 situées place du Sanitat à Nantes. La régularisation interviendra par passation de la convention de servitude afférente sans frais.
15. approuve la constitution de servitude au profit de IDEX pour le passage de canalisation en tréfonds sur la parcelle non bâtie cadastrée VA 179, située 73 avenue du Bout des Landes à Nantes. La régularisation interviendra par passation de la convention de servitude afférente sans frais (cf. annexe 1).
16. approuve la convention tripartite entre la Ville de Nantes, ERENA, La Nantaise d'Habitations pour le passage de canalisations sur la parcelle non bâtie cadastrée ES 359, située rue de la Havane à Nantes. La régularisation interviendra par passation de la convention de servitude afférente aux frais de la Ville (cf. annexe 2).
17. approuve le protocole tripartite entre la Ville, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement relatif au centre commercial de la Bottière cadastré AX 360 et AX 414, situé rue de la Bottière à Nantes. La régularisation interviendra par signature du protocole sans frais (cf. annexe 3).
18. approuve la prolongation des baux de plus de 12 ans conclus avec Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitations.
19. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**32 - Service public de la fourrière automobile municipale – Approbation du principe de délégation du service public – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le principe d'une délégation de service public de la fourrière automobile municipale conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**33 - Décision Modificative 2020 n° 2 (Budget principal) – Provision pour comptes épargnes temps – Approbation.**

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal),
2. approuve la dotation aux provisions pour le compte épargne temps sur l'exercice budgétaire 2020,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
(9 votes contre).

**34 - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.**

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions ou/et bourses afférentes,
2. approuve le versement d'une subvention de 61 414 € au délégataire Nantes Métropole Gestion Equipements,
3. approuve l'aide complémentaire attribué au syndicat CGT Ville de Nantes CCAS & SMANO suite au report du déménagement d'un montant de 1 162,50 €,
4. approuve la subvention complémentaire attribué au syndicat CGT-FO Loire-Atlantique correspondant aux frais de changement

d'adresse d'un montant de 238 €,

5. approuve le versement d'un montant de 120 658,49 € au COS au titre de la régularisation 2020,
6. approuve le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 500 € à l'association Plein Centre, ainsi que la signature de l'avenant à la convention ci joint,
7. approuve la convention ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au profit de l'association La Croix Rouge Française,
8. approuve le versement d'une subvention de 6 160 € à l'école DIWAN pour l'aide au fonctionnement du périscolaire
9. approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'accessibilité universelle, pour un montant total de 12 500 € selon la répartition exposée,
10. autorise la suppression des tarifs relatifs à la vente de documents d'urbanisme, ces derniers étant dorénavant délivrés gracieusement ou accessibles en format dématérialisé,
11. approuve les tarifs de location de patins à glace à 2 € et de luge à 2 € les quatre descentes, lors de la manifestation Nant'arctique du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021,
12. autorise le comptable à la régularisation dans l'actif du comptable d'une raboteuse non inventoriée en débiter les articles 2188 et 1068 et créditer les articles 1021 et 28188 d'un montant de 1 500 € pour chaque écriture afin de régulariser une raboteuse non inventoriée dans l'actif tenu par le comptable,
13. prend connaissance du rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain en 2019, joint en annexe,
14. approuve le co-financement d'un emploi aidé dans le cadre du dispositif « Adulte Relais »,
15. approuve les ajustements du règlement de fonctionnement des multi-accueil municipaux, approuve l'exonération de loyers pour les deux mois de confinement (16 mars – 11 mai) qui bénéficie aux 8 crèches associatives hébergées dans des locaux municipaux,
16. approuve les conventions avec la CAF de Loire-Atlantique pour le financement de ses trois LAEP,
17. approuve l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Habitat et Humanisme,
18. approuve les baisses de subventions de 25 000 € pour la Crèche Tom Pouce et de 20 000 € pour la crèche La Boîte à Musique,
19. approuve la signature des contrats d'aide financière avec la CAF de Loire-Atlantique,
20. approuve pour le terrain d'insertion temporaire du 380 route de Sainte Luce le montant d'occupation d'un mobil-home T3 de 374 € par mois et d'un mobil-home T4 de 450 € par mois, le reste à charge pour l'occupant étant au maximum de 50 € mensuels,
21. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
22. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus,
23. accepte de prononcer en non valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 9 844,71 €,
24. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 11 236,30 €,
25. approuve l'annulation des loyers au prorata temporis pour tous les établissements mentionnés dans le tableau en annexe pour la période établie,
26. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions).

**35 - Office Public Habitat 44 – Acquisition du bâtiment rue de Madrid à Nantes destiné à la création d'un Centre International de Séjours Nantais (CISN) – Emprunts auprès d'organismes bancaires – Garanties d'emprunts partielles de la Ville à hauteur de 50 % – Convention – Approbation.**

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. accorde la garantie de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt de 1 000 000 €, que Habitat 44 a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 25 ans avec un différé d'amortissement de 36 mois et un préfinancement de 28 mois, au taux fixe du livret A + 0,6, pour le financement de l'acquisition du bâtiment rue de Madrid à Nantes destiné à la création d'un Centre International de Séjours Nantais (CISN), dans les conditions indiquées ci-dessus,
2. accorde la garantie de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt de 2 200 000 €, que Habitat 44 a contracté auprès de la Banque Postale pour une durée de 25 ans et un préfinancement de 24 mois, au taux fixe de 1,15 %, pour le financement de l'acquisition du bâtiment rue de Madrid à Nantes destiné à la création d'un Centre International de Séjours Nantais (CISN), dans les conditions indiquées ci-dessus,
3. s'engage au cas où Habitat 44 pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre des emprunts garantis, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en

ses lieux et place, sur demande de l'organisme bancaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'organisme bancaire discute au préalable avec Habitat 44,

4. s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles des emprunts garantis,
5. autorise Mme la Maire à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Habitat 44 ainsi qu'au contrat de prêt passé entre la Banque Postale et Habitat 44 pour formaliser les engagements de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe 2 et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera ces garanties,
6. autorise, d'une manière générale Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 36 - Commission Communale des Impôts Directs – Renouvellement des membres de la CCID suite aux élections municipales 2020 et proposition de membres pour la Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID) – Approbation.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve la liste ci-dessous des personnes proposées au directeur régional/départemental des finances publiques pour désignation des commissaires susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

1.	MME.	HERAIL-THOBY	Françoise
2.	MME.	GUIBERT	Louissette
3.	MME.	REYRE-MENARD	Fanny
4.	MME.	THOMAS	Vanessa
5.	M.	DURAND	Yannick
6.	M.	BRIAND	Dominique
7.	M.	BOLO	Patrice
8.	M.	MOYSAN	Henri
9.	M.	PERCOT	Hubert
10.	M.	RENEAUME	Marc
11.	M.	SOURICE	Dominique
12.	M.	BOURDEAU	Stéphane
13.	M.	CANNAMELA	Paul
14.	M.	VERDIER	Geoffroy
15.	M.	LAGNAOUI	Abdellatif
16.	M.	DA	Cyril

2. approuve la liste ci-dessous de 4 personnes proposées à Nantes Métropole pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

1.	M.	BRIAND	Dominique
2.	MME.	REYRE-MENARD	Fanny
3.	M.	SOURICE	Dominique
4.	M.	BOURDEAU	Stéphane

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 37 - Désignations diverses – Approbation.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. décide de ne pas procéder au scrutin secret,
2. désigne Mme Virginie FERREIRA au sein de la commission vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen,
3. désigne M. Pierre-Emmanuel MARAIS, représentant suppléant de la Ville de Nantes en lieu et place de M. André SOBCZAK au sein du conseil d'administration de l'association Maison de l'Europe à Nantes, et désigne M. Yves PASCOUOU représentant titulaire ainsi que M. Florian LE TEUFF représentant suppléant de la Ville de Nantes à l'assemblée générale de l'association,
4. désigne Mme Catherine PIAU représentant titulaire, ainsi que Mme Elisabeth LEFRANC représentant suppléant, au sein du conseil

d'administration de l'association Agir Ensemble pour la Personne Âgée,

5. désigne Mme Catherine BASSANI représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Louis Pergaud, en lieu et place de Mme Pascale ROBERT,
6. désigne Mme Nathalie BLIN représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école primaire Maison Neuve, en lieu et place de Mme Pascale ROBERT,
7. désigne M. Florian LE TEUFF représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Marsauderies, en lieu et place de Mme Catherine PIAU,
8. désigne Mme Virginie FERREIRA représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Léon Blum, en lieu et place de Mme Fanny VINCENT,
9. désigne Mme Virginie FERREIRA au sein de l'organisme de gestion de l'école primaire Saint-Pierre, établissement privé sous contrat d'association, en lieu et place de Mme Fanny VINCENT,
10. désigne M. Tristan RIOM représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Fellonneau, en lieu et place de Mme Marlène COLLINEAU,
11. désigne M. Tristan RIOM représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Fellonneau, en lieu et place de Mme Sandra JEN,
12. désigne Mme Séverine FIGULS représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Frédureau, en lieu et place de Mme Marlène COLLINEAU,
13. désigne Mme Marlène COLLINEAU représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Boccage, en lieu et place de M. Tristan RIOM,
14. désigne M. Bassem ASSEH représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Serpette, en lieu et place de M. Tristan RIOM,
15. désigne M. Tristan RIOM représentant de la Ville au sein de l'organisme de gestion de l'école primaire Saint-Félix, établissement privé sous contrat d'association, en lieu et place de Mme Séverine FIGULS,
16. désigne M. Tristan RIOM représentant de la Ville au sein de l'organisme de gestion de l'école primaire Jean XXIII, établissement privé sous contrat d'association, en lieu et place de Mme Marlène COLLINEAU,
17. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**38 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Rapport d'activité 2019 – Information.**

**Le Conseil délibère et,**

1. prend acte du rapport d'activité de la CCSPL pour l'année 2019, qui lui a été présenté par le président de la commission en application de l'article L1413-1 du CGCT.

---

**39 - Chambre régionale des comptes – Vérification des comptes, contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique au titre des années 2014 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information.**

**Le Conseil délibère et,**

1. prend acte de la communication aux membres du Conseil Municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la vérification des comptes, au contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique au titre des années 2014 et suivantes,
2. prend également acte que ce rapport a donné lieu à un débat au cours de la présente séance,
3. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**40 - Rapport d'activité de Nantes Métropole – Information.**

**Le Conseil délibère et,**

1. prend acte de la communication donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2019, du rapport d'activité de Nantes Métropole et du compte administratif correspondant,
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le registre des délibérations est à la disposition du public  
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Bassem Asseh', written over a rectangular stamp area.

M. Bassem Asseh